



Comment communiquer sur vos événements ?

La ville d'Ugine soutient les initiatives des associations et propose de relayer les informations sur vos manifestations via ses supports de communication.

I – SUPPORTS EN LIEN AVEC LA VILLE

1 – Site Internet/facebook Ugine-Mairie

Un module « Actualités » sur la page d'accueil du site www.ugine.com, est dédié à l'annonce des différentes manifestations qui se déroulent sur la ville d'Ugine. Cet espace permet un descriptif complet de la manifestation.

2 – Travelling Cinéma

Sur le programme du cinéma, un espace est réservé à l'annonce des événements d'envergures et/ou culturels organisés sur la commune.

3- Totems

Les associations ont la possibilité d'apposer des totems annonçant leur manifestation aux deux emplacements réservés à cet effet.

Côté Albertville après le passage à niveau et côté Annecy au niveau du panneau publicitaire « garage Pallau » → voir plan ci après

Les dimensions maximums à respecter : h = 3m, l = 1,5m

La réalisation des totems est à la charge de l'organisateur ; ils doivent être déposés au maximum 15 jours avant la manifestation. Ce délai peut varier en fonction des autres événements organisés à cette période.

Une demande écrite doit être déposée en mairie adressée au Secrétariat Général, avec présentation visuelle du totem au moins un mois et demi avant la manifestation pour validation.

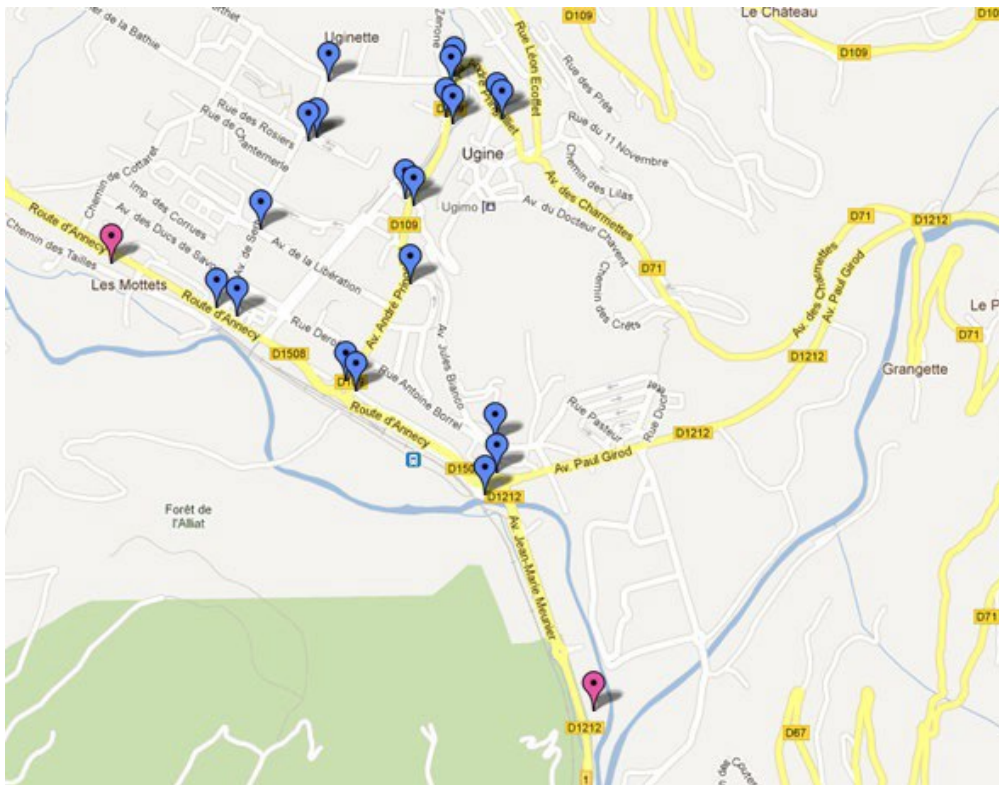
5 – Flèches directionnelles

Des flèches directionnelles vierges ont été installées par la commune aux intersections stratégiques afin de diriger le public sur les manifestations ; les associations peuvent apposer leurs pancartes dans ces supports 6 jours maximum avant l'évènement et doivent les retirer le jour suivant la manifestation.

Dimensions : 15 flèches de 1m x 0.30 et 5 flèches de 1m30 x 0.30

Les emplacements

En rose : les totems / En bleu : les flèches directionnelles



II – AUTRES SUPPORTS

1 – Banderoles

Si vous souhaitez apposer une banderole sur le pont de l'Isle, la demande est à adresser au Maison technique du Département - 495 avenue André Pringolliet 73400 Ugine.

Sur la commune, après demande préalable au Service Associations : route d'Annecy sur le grillage du parking à côté de la boulangerie ou au pont de la forge avenue André Pringolliet.

2 – Affiches, flyers...

Votre association bénéficie d'une subvention financière et/ou en nature (prêt de salle, matériels...) de la ville, vos supports de communication doivent contenir le logo d'Ugine.

La réalisation des dépliants, affiches et articles de presse est à la charge de l'organisateur.

Contact Presse :

La Savoie : redactionalbertville@lasavoie.fr

Le Dauphiné Libéré : LDLredAlbertvill@ledauphine.com